

Frère Douch,

(2) Ma question est de le forcer à rapporter ses actes de trahison dans le bureau de l'Angkar. Il a déjà refusé de reveler ses actes une ou deux fois. Je l'ai torture sans mentionner les noms de They ou celui de Hou Nim. L'objet ce cette pression était seulement de le faire mentionner la communication avec Doeurn et Phum.

Avec respect  
5 Avril 1977  
Pon''

ERN 00068307

Gardez en tant que document

Note:

- 1) Rapporte le 3-4-77
  - 2) Il a essayé d'evader sur six points.
  - 3) Nous avons trouvé des faits, mais l'affaire n'est pas complètement claire.
- Douch , 3-4-77

ERN 00068442

**ឯកសារទទួលបាន**  
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception):  
..... 27 / 03 / 2009 .....

ម៉ោង (Time/Heure): ..... 15:30 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: ..... C.A. 714 .....

**ឯកសារចម្លងត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម**  
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):  
..... 02 / 04 / 2009 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: ..... SAN V. RADA .....